

BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE EN THEOLOGIE

Bachelor of Theology (B Th)

FORMATION A DISTANCE

RÈGLEMENT ET PLAN D'ÉTUDES

Le document que vous avez entre les mains ou que vous lisez sur votre écran contient le règlement et le plan d'études du baccalauréat universitaire en théologie (B Th) par formation à distance, offert par la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève. Après approbation à l'unanimité par le Collège des Professeurs de la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève le 3 décembre 2004, par le Conseil de la Fédération des Facultés de théologie de Genève, Lausanne et Neuchâtel le 19 janvier 2005, ce document a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève le 28 janvier 2005.

Ouverte en 1998, la formation à distance fait l'objet d'une attention particulière de la part du corps enseignant. Recourant aux technologies de l'information et de la communication (Internet, courrier électronique, etc.), cette méthode d'enseignement fait régulièrement l'objet d'une évaluation.

Le présent document comprend deux parties distinctes :

- a. le **règlement d'études** ;
- b. le **plan d'études** : celui-ci comprend des **dispositions générales et définitions**, à savoir des explicitations terminologiques et l'énoncé de quelques principes généraux, ainsi que le plan à proprement parler, **présenté par discipline**. Il précise le programme des enseignements à suivre, des travaux et examens à présenter pour l'obtention des brevets.

L'ensemble des renseignements nécessaires ainsi que le plan des cours dispensés à distance sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unige.ch/theologie/distance/>

Genève, mars 2005

Bernard Rordorf, doyen

REGLEMENT D'ETUDES

Conditions générales

Article 1 : titre décerné

1. L'Université de Genève, l'Université de Lausanne et l'Université de Neuchâtel délivrent de manière conjointe un baccalauréat universitaire en théologie (*Bachelor of Theology*, B Th) par formation à distance.

2. Elles le font par la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève (ci-après Faculté).

3. Le baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance constitue l'aboutissement du premier cursus de la formation de base en théologie.

Article 2 : gestion et enseignements

La gestion de la formation à distance est assurée par la Faculté. Les enseignements sont dispensés par les enseignants de la Faculté, qui peuvent recourir à des collaborations extérieures. Les enseignements de théologie pratique sont dispensés par les enseignants de la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel.

Article 3 : objectif

Le baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance vise à donner aux étudiantes et étudiants des connaissances et des compétences de base en théologie.

Article 4 : accès aux études de maîtrise universitaire en théologie

L'obtention du baccalauréat en théologie par formation à distance permet sans autres conditions l'accès aux études de maîtrise universitaire (*Master of Theology*, M Th) de la Fédération des Facultés de théologie de Genève, Lausanne et Neuchâtel (ci-après Fédération), qui constituent le second cursus de la formation de base en théologie.

Immatriculation, admission et inscription

Article 5 : immatriculation et inscription

Pour être admis à la Faculté, les candidates et candidats doivent remplir les conditions générales d'immatriculation fixées par l'Université de Genève. Les candidates et candidats admis sont inscrits au sein de la Faculté.

Article 6 : équivalences

1. Une étudiante ou un étudiant ayant antérieurement reçu une formation de niveau universitaire en théologie ou étant titulaire d'un grade universitaire obtenu dans une autre

discipline peut obtenir des équivalences. La Direction de la Fédération établit des critères et fixe des règles de procédure que le Décanat de la Faculté applique en fonction du dossier de la candidate ou du candidat.

2. Dans tous les cas, au moins 60 crédits ECTS (*European Credit Transfert System*) doivent être obtenus dans le cadre de la présente formation pour l'obtention du baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance. Ces 60 crédits incluent en particulier le dernier brevet de chaque discipline enseignée en plusieurs brevets successifs ainsi que les examens finaux prévus au plan d'études.

Programme d'études

Article 7 : durée des études et crédits européens

1. Chaque année d'études à plein temps correspond à 60 crédits ECTS (*European Credit Transfert System*, ci-après crédits).

2. Pour obtenir le baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance, l'étudiante ou l'étudiant doit acquérir le total des 180 crédits prévus au plan d'études, correspondant en principe à une durée d'études totale de 6 semestres.

3. La durée maximale des études est de 12 semestres, sous peine d'élimination.

4. La durée maximale des études est réduite proportionnellement pour l'étudiante ou l'étudiant au bénéfice d'équivalences.

5. Le nombre minimal des crédits à acquérir au terme des 4 premiers semestres d'études est de 30, sous peine d'élimination. Pour chacune des périodes de 2 semestres d'études qui suivent, le nombre minimal des crédits à acquérir est de 15, sous peine d'élimination.

6. Sur demande écrite de l'étudiante ou de l'étudiant et pour de justes motifs, le Décanat de la Faculté peut accorder une dérogation à la durée maximale des études et/ou au nombre minimal des crédits à acquérir en une année d'études.

Article 8 : congé

Conformément au Règlement de l'Université de Genève (art. 19), une étudiante ou un étudiant qui désire interrompre momentanément ses études à l'Université doit adresser une demande de congé au Décanat de la Faculté, qui transmet sa décision au Service des étudiants. Ce congé est accordé pour une période d'un semestre ou d'une année. Le congé est renouvelable jusqu'à une durée maximale de deux ans.

Article 9 : structure des études

1. Le programme d'études comprend des enseignements obligatoires et des enseignements à option.

2. Les enseignements sont dispensés par brevets, lesquels sont définis par le plan d'études et comprennent des unités d'enseignement par Internet. Certaines disciplines font l'objet d'un brevet unique, d'autres de brevets successifs. Outre les unités d'enseignement par Internet, le plan d'études prévoit la possibilité d'enseignements sous forme de séminaires virtuels ou de sessions intensives en présence.

3. La répartition des crédits rattachés à chaque enseignement figure dans le plan d'études adopté, sur proposition du Conseil de la Fédération, par le Conseil de la Faculté, sous réserve d'approbation par les instances académiques compétentes.

Article 10 : Dispositions particulières

1. Dans une discipline donnée, un enseignement de brevet II ne peut être validé avant un enseignement de brevet I, ni un enseignement de brevet III avant un enseignement de brevet II.

2. En outre, un enseignement de brevet II en Ancien Testament, respectivement en Nouveau Testament, ne peut être validé avant la validation du brevet d'hébreu, respectivement de grec.

3. Pour pouvoir se présenter à l'examen final dans une discipline donnée, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir acquis l'ensemble des autres crédits prévus par le plan d'études dans cette discipline.

Contrôle des connaissances

Article 11 : généralités

1. Chaque brevet fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci peut prendre la forme d'un examen oral et/ou écrit, d'un contrôle continu, d'un travail personnel écrit (notamment une dissertation) ou d'une évaluation de la participation.

2. Les prestations faisant l'objet d'une évaluation notée reçoivent une note allant de 1 à 6, la note minimale de réussite étant 4, la meilleure note étant 6. Seule la fraction 0.5 est admise. La note 0 est réservée pour les absences non justifiées aux examens et pour les cas de fraude ou de tentative de fraude.

3. Les sujets des examens sont toujours choisis d'entente avec les enseignants.

4. Sauf dérogation admise par le Décanat de la Faculté, les examens ont lieu à Genève.

Article 12 : inscription, retrait et défaut aux examens

1. La date de l'inscription aux examens est publiée au début de l'année académique. Elle figure sur le site de la Faculté.

2. L'inscription peut se faire par courrier électronique. Une confirmation doit alors parvenir à l'étudiante ou à l'étudiant.

3. Une inscription ne peut être retirée sans raison de force majeure. Une demande de retrait doit être adressée par écrit au Décanat de la Faculté, qui accepte ou refuse cette demande.

Article 13 : conditions de réussite des examens

1. Les examens sont réussis si la note minimale de 4 est obtenue. Les crédits prévus par le plan d'études sont alors attribués. L'examen qui obtient la note minimale de 4 ne peut plus être passé.

2. En dérogation à l'alinéa 1, l'ensemble des examens prévus par le plan d'études pour les brevets I est considéré comme réussi même si l'un des examens reçoit une note inférieure à 4, pour autant que cette note ne soit pas inférieure à 3.

3. En dérogation à l'alinéa 1, l'ensemble des examens finaux prévus par le plan d'études est considéré comme réussi même si l'un des examens reçoit une note inférieure à 4, pour autant que cette note ne soit pas inférieure à 3.

4. Les examens doivent être réussis au plus tard au terme du semestre suivant immédiatement celui au cours duquel a eu lieu l'unité d'enseignement par Internet. En particulier, les examens finaux doivent être réussis au plus tard au terme du semestre suivant immédiatement celui où est obtenu le brevet III.

5. Pour les examens prévus par le plan d'études en brevet I, le nombre maximal de tentatives est de trois ; un troisième échec est éliminatoire.

6. Pour les autres examens prévus par le plan d'études, le nombre maximal de tentatives est de deux ; un second échec est éliminatoire.

Dispositions finales

Article 14 : élimination

1. Est éliminé du cursus de baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance, l'étudiante ou l'étudiant qui :

- a) ne remplit pas les prestations requises (travaux, examens) ou n'obtient pas les crédits requis dans les délais fixés,
- b) échoue définitivement à un examen.

2. La décision d'élimination est prise par le Décanat de la Faculté, lequel peut tenir compte des situations exceptionnelles dans les cas décrits par la lettre a) ci-dessus.

Article 15 : procédures d'opposition et de recours

1. Les procédures d'opposition et de recours sont réglées par les lois et règlements de l'Université de Genève.

2. En cas d'opposition ou de recours contre une décision de la Faculté, le règlement interne de l'Université du 28 janvier 1977 relatif aux procédures d'opposition et de recours est applicable.

Article 16 : entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} octobre 2005 et s'applique à tous les nouveaux étudiants. Il abroge le chapitre II «Licence en théologie (formation à distance)» du règlement d'études du 1^{er} octobre 1999.

Article 17 : dispositions transitoires

1. Les étudiantes et les étudiants inscrits durant l'année académique 2004-2005 au cursus de la licence en théologie par formation à distance et ayant réussi, au plus tard au 31 octobre

2005, les examens des brevets de licence I poursuivent les études de licence par formation à distance selon l'ancien règlement d'études.

2. Sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Décanat pour de justes motifs, les étudiantes et étudiants inscrits durant l'année académique 2004-2005 au cursus de licence en théologie par formation à distance, et ne remplissant pas la condition énoncée à l'alinéa 1, sont soumis au présent règlement d'études. Il est alors tenu compte de l'ensemble des prestations fournies dans le cadre du cursus de la licence pour établir les équivalences.

PLAN D'ETUDES

A. DISPOSITIONS GENERALES ET DEFINITIONS

Dispositions générales

1. Au début de leurs études, les étudiantes et étudiants à distance reçoivent toutes les indications techniques nécessaires (configuration requise, mots de passe etc.).

2. Les travaux et/ou examens relatifs à un brevet doivent être acceptés, respectivement réussis, au plus tard à la fin du semestre suivant immédiatement celui au cours duquel a eu lieu l'unité d'enseignement par Internet. En particulier, les examens finaux doivent être réussis au plus tard à la fin du semestre suivant celui où a été obtenu le brevet III.

3. Avec l'accord du conseiller aux études, les étudiantes et étudiants à distance peuvent être autorisés à suivre des enseignements donnés en présence à la Faculté de théologie de Genève. Ils sont notamment encouragés à participer aux semaines d'études intensives qui se tiennent chaque année en décembre (hébreu, grec, enseignement interdisciplinaire).

Dispositions relatives aux examens de brevet I

1. Les disciplines faisant l'objet d'examens de brevet I sont organisées en trois groupes :

- A) Ancien Testament
Nouveau Testament
- B) Histoire du christianisme
Histoire/sciences des religions
- C) Théologie systématique
Ethique

2. Dans chacun des trois groupes A, B et C, l'étudiante ou l'étudiant présente un examen écrit de 3 heures et un examen oral de 20 minutes. Il lui appartient de choisir, au plus tard au moment de l'inscription aux examens, la discipline dans laquelle est présenté l'examen écrit et celle dans laquelle est présenté l'examen oral.

Dispositions relatives aux examens finaux

1. Lorsque le brevet III a été effectué, des évaluations notées ont lieu en :

- A) Ancien Testament (3 crédits)
Nouveau testament (3 crédits)
Histoire du christianisme (3 crédits)
Histoire/science des religions (3 crédits)
Théologie systématique (3 crédits)
Ethique (3 crédits)
- B) Théologie pratique (4 crédits)

2. Parmi les évaluations notées du groupe A, 3 sont écrites et 3 sont orales, selon le choix de l'étudiante ou de l'étudiant. Les évaluations écrites ont lieu sous la forme d'examens de 4 heures (sous réserve de la disposition 3 ci-dessous), les évaluations orales sous la forme d'examens de 45 minutes (AT et NT) ou de 30 minutes (autres disciplines). (N.B. : en fonction de la religion et du champ choisis, certaines restrictions quant à la forme de l'examen peuvent être imposées en histoire/sciences des religions.)

3. Parmi les disciplines du groupe A, un ou deux examens écrits peuvent être remplacés, au gré de l'étudiante ou de l'étudiant, par une dissertation de 15 à 20 pages. Le cas échéant, la dissertation ou les dissertations peuvent être rédigées : a) en AT *ou* en NT ; b) en histoire du christianisme ; c) en théologie systématique *ou* en éthique.

4. La théologie pratique fait l'objet d'un examen écrit de 4 heures.

Définition de l'unité d'enseignement par Internet

Le pivot de l'enseignement fourni dans chaque brevet est constitué par une *unité d'enseignement par Internet*. Elle prépare l'obtention du brevet dont elle fait partie.

Une unité d'enseignement par Internet commence et se termine avec le semestre universitaire. Sa durée est de 14 semaines.

Une unité d'enseignement par Internet est généralement constituée de 7 *leçons* délivrées toutes les 2 semaines sur le site de la Faculté sur la base d'un *plan* publié sur Internet au début du semestre.

Les leçons comportent du matériel pédagogique remis sous la forme de textes, de cours enregistrés ou de tous autres documents. Elles peuvent également comprendre des lectures complémentaires dont les références sont communiquées aux étudiantes et étudiants.

Chaque leçon est conclue par une ou plusieurs questions de suivi auxquelles l'étudiante ou l'étudiant est invité à répondre dans le délai qui lui est imparti.

Si des travaux sont liés à l'obtention du brevet, les sujets, la méthode de travail et le délai de restitution des travaux sont indiqués au début du semestre sur le plan de l'unité.

Si des examens sont liés à l'obtention du brevet, la matière en est indiquée sur le plan de l'unité au plus tard 2 mois avant la fin de l'unité.

Sur décision des enseignants concernés et avec l'approbation du Décanat, des unités d'enseignement par Internet peuvent être occasionnellement remplacées par un programme de lectures ou par le suivi d'une session intensive. Le cas échéant, les travaux et les examens prévus au plan d'études doivent être néanmoins effectués pour l'obtention du brevet.

Avec l'accord du conseiller aux études, une unité d'enseignement par Internet peut être remplacée par le suivi d'une année d'enseignement en présence de niveau équivalent. Le cas échéant, les travaux et les examens prévus au plan d'études doivent néanmoins être effectués pour l'obtention des du brevet.

Les brevets d'hébreu et de grec prévoient chacun 2 unités d'enseignement par Internet, qui sont validées de façon solidaire. L'enseignement s'étend ainsi sur 2 semestres, soit 28 semaines, et comprend 14 leçons. Ces 2 unités d'enseignement par Internet peuvent être remplacées par deux années d'enseignement en présence.

B. PRÉSENTATION PAR DISCIPLINE

MÉTHODOLOGIE ET INTRODUCTION A LA THÉOLOGIE

- Objectifs :** Méthodologie : s'initier aux principales méthodes communes à l'ensemble des disciplines de la théologie ; acquérir des compétences de base en matière de recherche de données (bibliographie), de conception d'un travail (problématique) et d'expression (rédaction et discours).
Introduction à la théologie : prendre conscience de la spécificité de la théologie et de son unité à travers la diversité des disciplines constituant son cursus d'études : les sciences bibliques, l'histoire du christianisme, l'histoire/les sciences des religions, la théologie systématique, l'éthique et la théologie pratique.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet.
- Travaux :**
- Réalisation d'exercices pratiques en méthodologie.
 - 1 compte rendu de lecture (4-5 p.) portant sur un ouvrage de portée générale.
- Crédits :** **4 crédits**

HÉBREU

- Objectifs :** Lire et traduire des textes narratifs et des textes poétiques. Maîtriser les outils nécessaires à la traduction de tous les types de textes hébraïques anciens.
- Enseignement :** Deux unités d'enseignement par Internet, soit en tout 14 leçons.
En outre, possibilité de suivre durant la formation une session intensive d'hébreu en décembre.
- Travaux :** Questions de suivi sur chaque leçon.
- Examen :** Un contrôle oral de 30 minutes sur 20 textes préparés ; un contrôle écrit de 2 heures sur un texte inconnu. La moyenne minimale des deux contrôles doit être égale à 4.
A disposition pour le contrôle écrit : Biblia Hebraica Stuttgartensia, grammaire hébraïque, dictionnaire d'hébreu.
- Crédits :** **12 crédits**

GREC

- Objectifs :** Lire, analyser (morphologie, syntaxe) et traduire les textes des évangiles et du NT à l'aide des dictionnaires et manuels spécifiques.
- Enseignement :** Deux unités d'enseignement par Internet, soit en tout 14 leçons.
En outre, possibilité de suivre durant la formation une session intensive de grec en décembre.
- Travaux :** Questions de suivi sur chaque leçon.
- Examen :** Un contrôle oral de 30 minutes sur des textes préparés, validant l'enseignement suivi (ce contrôle a lieu soit hors session, soit durant une session d'examens) et 1 contrôle écrit de 2 heures portant sur un texte non préparé du NT (env. 10 versets, grammaires et dictionnaires à disposition). La moyenne minimale des deux contrôles doit être égale à 4.
A disposition pour le contrôle écrit : Novum Testamentum Graece, grammaire grecque, dictionnaire de grec.
- Crédits :** **12 crédits**

PHILOSOPHIE

- Objectifs :** Acquérir des connaissances de base en histoire de la philosophie, notamment celles qui sont indispensables à la compréhension du statut, des formes et des enjeux des discours théologiques. Puis, approfondir ses connaissances en philosophie, historique et systématique ; saisir les enjeux des rapports, des différences et des interactions entre philosophie et théologie.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
 - Rédaction d'une dissertation (15 pages) basée sur la lecture de deux ouvrages permettant de comparer des visions différentes sur un même sujet.
- Crédits :** **8 crédits**

PSYCHOLOGIE DE LA RELIGION

- Objectifs :** Etre introduit à une démarche interdisciplinaire (psychologie, anthropologie religieuse, étude comparée des religions); percevoir comment des thématiques propres au champ religieux peuvent être éclairées d'un point de vue psychologique.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** 4 crédits

SOCIOLOGIE DE LA RELIGION

- Objectifs :** Acquérir les notions de base de la sociologie de la religion (éléments de sociologie générale, auteurs classiques de la discipline, problèmes spécifiques, en particulier à propos des recherches actuelles sur les formes de la religiosité en Suisse).
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** 4 crédits

THÉOLOGIE ŒCUMÉNIQUE ET THÉOLOGIE DES RELIGIONS

- Objectifs :** Etudier les données et les problématiques de la pluralité confessionnelle et religieuse ; être capable de penser d'un point de vue théologique les enjeux des différences, des interactions et des dialogues possibles.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** 4 crédits

DISSERTATION

- Objectifs :** Approfondir l'étude d'un problème touchant l'une des disciplines principales du plan d'études ; maîtriser la rédaction d'un texte.
- Travail :** Une dissertation (15 à 20 p.), à rédiger, au choix de l'étudiante ou de l'étudiant, dans l'une des disciplines suivantes : Ancien Testament, Nouveau Testament, histoire du christianisme, histoire/sciences des religions, théologie systématique, éthique, théologie pratique.
- Crédits :** 3 crédits

CRÉDITS LIBRES

- Objectifs :** Acquérir ou développer des compétences spécifiques dans un domaine de la théologie ou dans un domaine apparenté ou en rapport avec les objectifs professionnels de l'étudiante ou de l'étudiant.
- Enseignement :** Selon les cas.
- Travaux :** Selon les cas.
- Examens :** Selon les cas.
- Crédits :** 7 crédits
- NB :** Parmi les nombreuses possibilités, on peut mentionner, à titre d'exemple :
- réalisation d'une dissertation (3 crédits),
 - étude d'une langue ancienne ou moderne (langues sémitiques autres que l'hébreu, grec classique, latin, allemand ou anglais théologique), histoire générale (Antiquité, Moyen Age, époques moderne ou contemporaine), approfondissement en philosophie, initiation aux sciences politiques, à la psychologie ou au droit,
 - acquisition de crédits dans le cadre de l'une des disciplines principales de la théologie.

Le choix de l'étudiante ou de l'étudiant doit être approuvé par le Décanat de la Faculté sur préavis du conseiller aux études, qui vérifie notamment la cohérence du projet de formation.

ANCIEN TESTAMENT

Brevet I

- Objectifs :** Acquérir des connaissances d'introduction sur les textes de l'AT, leur contexte historique et les milieux religieux qui les ont produits.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet d'introduction à l'AT et à l'histoire d'Israël, accompagnée de lecture de textes de l'AT.
- Travaux :** Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
- Examen :** Un examen écrit de 3 heures ou un examen oral de 20 minutes portant sur la matière de l'unité d'enseignement par Internet et sur les lectures complémentaires, vérifiant la connaissance élémentaire du contenu de l'AT.
A disposition pour l'examen écrit, après que la candidate ou le candidat a répondu à une série de questions de connaissance biblique : bible en français non annotée.
- Crédits :**
- Unité d'enseignement semestrielle par Internet, questions de suivi : 4 crédits.
 - Examen : 3 crédits.
- Total : 7 crédits**

Brevet II

- Objectifs :** Développer les connaissances et compétences nécessaires au travail exégétique sur les textes vétértestamentaires ; apprendre à appréhender une problématique relative à l'histoire et à la théologie de l'AT ; se familiariser avec les méthodes d'interprétation. Acquérir la maîtrise des principaux outils de travail (méthodologie).
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, portant sur deux thèmes. Pour les brevets II et III, l'enseignement porte alternativement sur des textes de la torah (Pentateuque), des nebiim (prophètes) et des ketoubim (les autres écrits). L'enseignement d'exégèse comprend une partie méthodologique.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** **5 crédits** (y compris 1 crédit pour la méthodologie).

Brevet III

- Objectifs :** Approfondir les connaissances et compétences nécessaires au travail exégétique sur les textes vétértestamentaires ; apprendre à appréhender une problématique relative à l'histoire et à la théologie de l'AT.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, portant sur deux thèmes différents de ceux traités dans le cadre du brevet II.

- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.

Crédits : 4 crédits

Examen final d'Ancien Testament

Modalités : Examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes : exégèse portant sur des textes préparés (environ 200 versets, appartenant à au moins deux traditions littéraires et choisis d'entente avec les enseignantes et enseignants).
A disposition pour l'examen écrit ou oral : Biblia Hebraica Stuttgartensia, Septuaginta, concordance, dictionnaire d'hébreu, Guide de la BHS.
Le cas échéant, l'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 p., pour autant qu'une dissertation ne soit pas présentée dans plus d'une autre discipline et que cette autre discipline ne soit pas le NT.

Crédits : 3 crédits

NOUVEAU TESTAMENT

Brevet I

- Objectifs :** Acquérir des connaissances d'introduction sur les textes du NT, leur contexte historique et les milieux religieux qui les ont produits.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet d'introduction au NT, composée de 7 leçons accompagnées de lecture de textes du NT.
- Travaux :** Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
- Examen :** Un examen écrit de 3 heures ou un examen oral de 20 minutes portant sur la matière de l'unité d'enseignement par Internet et sur les lectures complémentaires, vérifiant la connaissance élémentaire du contenu du NT.
A disposition pour l'examen écrit, après que la candidate ou le candidat a répondu à une série de questions de connaissance biblique : bible en français non annotée.
- Crédits :**
- Unité d'enseignement par Internet, questions de suivi : 4 crédits.
 - Examen : 3 crédits.
- Total : 7 crédits**

Brevet II

- Objectifs :** Approfondir, sous un angle historique, littéraire et théologique, la connaissance des grands courants de pensée du NT (notamment les traditions synoptique, paulinienne et johannique) ; se familiariser avec les méthodes d'interprétation. Acquérir la maîtrise des principaux outils de travail (méthodologie).
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, portant sur deux thèmes. Pour les brevets II et III, l'enseignement porte alternativement sur des textes pauliniens, johannique et synoptiques et sur un enseignement de théologie du NT. L'enseignement d'exégèse comprend une partie méthodologique.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** **5 crédits** (y compris 1 crédit pour la méthodologie).

Brevet III

- Objectifs :** Approfondir, sous un angle historique, littéraire et théologique, la connaissance des grands courants de pensée du NT (notamment les traditions synoptique, paulinienne et johannique).
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, portant sur deux thèmes différents de ceux traités dans le cadre du brevet II.

- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.

Crédits : **4 crédits**

Examen final de Nouveau Testament

Modalités : Examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes : exégèse portant sur des textes préparés (environ 200 versets, appartenant à au moins deux traditions littéraires et choisis d'entente avec les enseignantes et enseignants).

A disposition pour l'examen écrit ou oral : Novum Testamentum Graece, Septuaginta, concordance, synopse, dictionnaire de grec, AT en traduction.

Le cas échéant, l'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 p., pour autant qu'une dissertation ne soit pas présentée dans plus d'une autre discipline et que cette autre discipline ne soit pas l'AT.

Crédits : **3 crédits**

HISTOIRE DU CHRISTIANISME

Brevet I

- Objectifs :** Acquérir des connaissances de base en histoire du christianisme ainsi que des bases épistémologiques (statut de la discipline).
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, conçue comme une introduction à une période de l'histoire du christianisme.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - 1 compte rendu de lecture (4-5 p.) portant sur un ouvrage de portée générale.
- Examen :** Un examen écrit de 3 heures ou un examen oral de 20 minutes portant sur l'unité d'enseignement par Internet et sur un ouvrage de méthode historique.
A disposition pour l'examen écrit : dictionnaires de langues.
- Crédits :**
- Unité d'enseignement par Internet, questions de suivi, compte rendu de lecture : 4 crédits.
 - Examen : 3 crédits.
- Total : 7 crédits**

Brevet II

- Objectifs :** Approfondir les connaissances de base en histoire du christianisme ; se former à l'analyse et au commentaire de texte ainsi qu'à l'exposition de problèmes historiques.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, portant sur un problème d'histoire du christianisme.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** **4 crédits**

Brevet III

- Objectifs :** Approfondir les connaissances de base en histoire du christianisme ; développer ses compétences en matière d'analyse et de commentaire de texte ainsi que d'exposition de problèmes historiques.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, portant sur un problème d'histoire du christianisme autre que celui traité dans le cadre du brevet II.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires

sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,

- soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.

Crédits : **4 crédits**

Examen final d'histoire du christianisme

Modalités : Examen écrit de 4 heures ou oral de 30 minutes portant sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignantes et enseignants.

A disposition pour l'examen écrit : dictionnaires de langues, bible, sources.

Le cas échéant, l'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 p., pour autant qu'une dissertation ne soit pas présentée dans plus d'une autre discipline.

Crédits : **3 crédits**

HISTOIRE/SCIENCES DES RELIGIONS

Brevet I

- Objectifs :** Acquérir les notions de base en HR/SR (histoire, statut et problématiques propres de la discipline) ; s'initier aux différentes composantes de la religion et à l'histoire comparée des religions.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet d'introduction à l'étude des religions (méthodologie, théorie).
- Travaux :** Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
- Examen :** Un examen écrit de 3 heures ou un examen oral de 20 minutes portant sur l'unité d'enseignement par Internet et les lectures complémentaires.
A disposition pour l'examen écrit : le cas échéant, les outils et documents à disposition sont indiqués par l'enseignante ou l'enseignant au début de l'année académique.
- Crédits :**
- Unité d'enseignement par Internet, questions de suivi : 4 crédits.
 - Examen : 3 crédits.
- Total : 7 crédits**

Brevet II

- Objectifs :** S'initier à l'étude d'une religion autre que le christianisme (développement historique, caractéristiques fondamentales, textes/mythes fondateurs, croyances, pratiques, institutions etc.).
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, portant sur la religion choisie.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** **4 crédits**

Brevet III

- Objectifs :** S'initier à l'étude d'une religion autre que le christianisme et autre que celle étudiée dans le brevet II.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet, portant sur la religion choisie.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les

- participants du séminaire,
- soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.

Crédits : **4 crédits**

N.B. : Si la religion étudiée dans le cadre du brevet II est une religion abrahamique (judaïsme ou islam), celle du brevet III doit être choisie en dehors de ce cadre.

Examen final d'histoire/sciences des religions

Modalités : Examen écrit de 4 heures ou oral de 30 minutes portant sur deux champs relatifs l'un à la religion étudiée dans le cadre du brevet II, l'autre à la religion étudiée dans le cadre du brevet III, et déterminés d'entente avec les enseignantes et enseignants.

A disposition pour l'examen écrit : le cas échéant, les outils et documents à disposition sont indiqués par l'enseignante ou l'enseignant au début de l'année académique.

Crédits : **3 crédits**

THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE

Brevet I

- Objectifs :** Introduire aux questions fondamentales de la théologie et de la doctrine chrétienne, dans leurs composantes historiques et leurs articulations systématiques.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet d'introduction à la théologie systématique.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - 1 compte rendu de lecture (4-5 p.) portant sur un ouvrage de portée générale.
- Examen :** Un examen écrit de 3 heures ou un examen oral de 20 minutes portant sur l'unité d'enseignement par Internet et sur des lectures complémentaires.
A disposition pour l'examen écrit : bible, Symboles et définitions de la foi catholique (DENZINGER), Confessions de foi et catéchismes de la foi réformée, La foi luthérienne.
- Crédits :**
- Unité d'enseignement par Internet, questions de suivi, compte rendu de lecture : 4 crédits.
 - Examen : 3 crédits.
- Total : 7 crédits**

Brevet II

- Objectifs :** Approfondir les bases et les méthodes de la théologie systématique, dans sa double dimension doctrinale d'une part, réflexive ou fondamentale de l'autre ; devenir capable de poser soi-même des problématiques systématiques.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** **4 crédits**

Brevet III

- Objectifs :** Poursuivre l'approfondissement des bases et des méthodes de la théologie systématique, dans sa double dimension, doctrinale d'une part, réflexive ou fondamentale de l'autre ; devenir capable de poser et de développer des problématiques systématiques.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :

- soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
- soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.

Crédits : **4 crédits**

Examen final de théologie systématique

Modalités : Examen écrit de 4 heures ou oral de 30 minutes portant sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignantes et enseignants.

A disposition pour l'examen écrit : bible, Symboles et définitions de la foi catholique (DENZINGER), Confessions de foi et catéchismes de la foi réformée, La foi luthérienne.

Le cas échéant, l'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 p., pour autant qu'une dissertation ne soit pas présentée dans plus d'une autre discipline et que cette autre discipline ne soit pas l'éthique.

Crédits : **3 crédits**

ÉTHIQUE

Brevet I

- Objectifs :** Acquérir les notions de base en éthique philosophique et en éthique théologique ; préciser le statut et les rapports mutuels de l'éthique philosophique et de l'éthique théologique.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement semestrielle par Internet d'introduction à l'éthique.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - 1 compte rendu de lecture (4-5 p.) portant sur un ouvrage de portée générale.
- Examen :** Un examen écrit de 3 heures ou un examen oral de 20 minutes portant sur l'unité d'enseignement par Internet et sur des lectures complémentaires.
A disposition pour l'examen écrit : Petit dictionnaire d'éthique (HÖFFE).
- Crédits :**
- Unité d'enseignement par Internet, questions de suivi, compte rendu de lecture : 4 crédits.
 - Examen : 3 crédits.
- Total : 7 crédits**

Brevet II

- Objectifs :** Découvrir et intégrer les bases et les méthodes de l'éthique fondamentale et de l'éthique appliquée ; apprendre à poser et à développer des problématiques éthiques.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet portant sur deux questions d'éthique fondamentale ou d'éthique spéciale.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la ré-élaboration d'une contribution publiée sur le web tenant compte des remarques faites par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** **4 crédits**

Brevet III

- Objectifs :** Approfondir les bases et les méthodes de l'éthique fondamentale et de l'éthique appliquée ; devenir capable de poser et de développer des problématiques éthiques.
- Enseignement :** Une "unité d'enseignement semestrielle par Internet" portant sur une question d'éthique fondamentale ou d'éthique spéciale, composée de 7 leçons.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de

- discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
- soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.

Crédits : **4 crédits**

Examen final d'éthique

Modalités : Examen écrit de 4 heures ou oral de 30 minutes portant sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignantes et enseignants.

A disposition pour l'examen écrit : Petit dictionnaire d'éthique (HÖFFE), La nouvelle encyclopédie de bioéthique (MISSA et HOTTOIS).

Le cas échéant, l'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 p., pour autant qu'une dissertation ne soit pas présentée dans plus d'une autre discipline et que cette autre discipline ne soit pas la théologie systématique.

Crédits : **3 crédits**

THÉOLOGIE PRATIQUE

Brevet I

- Objectifs :** Acquérir des éléments fondamentaux de méthodologie en théologie pratique (statut épistémologique de la discipline) ; s'initier à quelques thèmes principaux (l'institution et l'autorité, la parole, le rite, l'accompagnement etc.).
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet portant sur quelques grands thèmes de la théologie pratique. Dans le cadre de l'enseignement, une journée d'études est proposée au Centre de théologie pratique de Neuchâtel.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignante ou de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** **4 crédits**

Brevet II

- Objectifs :** Approfondir l'étude de quelques éléments fondamentaux de méthodologie en théologie pratique et de quelques thèmes principaux.
- Enseignement :** Une unité d'enseignement par Internet portant sur quelques grands thèmes de la théologie pratique et approfondissant un thème spécifique. Dans le cadre de l'enseignement, une journée d'études est proposée au Centre de théologie pratique de Neuchâtel.
- Travaux :**
- Questions de suivi sur chaque leçon de l'unité.
 - Au choix de l'enseignante ou de l'enseignant :
 - soit participation à un séminaire virtuel comprenant : a) une contribution personnelle écrite publiée sur le Web, b) la publication de commentaires sur les travaux des autres étudiants dans le cadre d'un forum de discussion, c) la la mise au net de la contribution publiée sur le Web, compte tenu des remarques faites par l'enseignante ou l'enseignant et par les participants du séminaire,
 - soit réalisation d'un petit travail personnel en rapport avec l'unité.
- Crédits :** **4 crédits**

Examen final de théologie pratique

- Modalités :** Examen écrit de 4 heures, portant sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignantes et enseignants, ainsi que sur un thème spécialement étudié (constitution d'un dossier).
A disposition pour l'examen : bible, documents selon la détermination des champs.
- Crédits :** **4 crédits**